

**RÈGLEMENT NUMÉRO 319**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE  
CONSTRUCTION NUMÉRO 319**

- ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté de La Mitis doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, adopter tout règlement de concordance, incluant un règlement comprenant des dispositions adoptées en vertu de l'article 116 de cette loi, conforme à ce schéma;
- ATTENDU qu'il est nécessaire d'adopter un règlement de régie générale qui pourvoira adéquatement aux besoins de la municipalité;
- ATTENDU que le règlement numéro 319 est conforme au plan d'urbanisme révisé;
- ATTENDU qu'un projet de règlement a préalablement été adopté par résolution et soumis à la consultation de la population conformément aux articles 124 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Fabien Boucher

appuyé par : Lise Levesque

ET RÉSOLU ce qui suit :

- 1° d'adopter le règlement numéro 319 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° d'émettre un avis public pour informer les personnes habiles à voter d'un recours possible à la CMQ pour l'analyse de la conformité du règlement numéro 319 au nouveau plan d'urbanisme;
- 3° de transmettre une copie conforme du règlement numéro 319 à la municipalité régionale de comté de La Mitis pour analyse en vue de la conformité au schéma d'aménagement et de développement en vigueur;
- 4° lorsque le règlement numéro 319 entrera en vigueur, de signifier à la MRC, en vertu de l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que ce règlement n'a pas à être de nouveau modifié pour tenir compte de la révision du *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

ADOPTÉ À PRICE  
CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2011

---

Laurent Émond, maire

---

Louise Furlong, directrice  
générale et greffière